

Fonds pour l'énergie dans l'Arctique

L'investissement annoncé récemment de 400 millions de dollars dans un fonds pour l'énergie dans l'Arctique (40 millions de dollars par an pendant 10 ans à compter de 2018-2019) contribuera à assurer la sécurité énergétique dans les territoires pour les collectivités du Nord, particulièrement s'il est réalisé selon le principe de « l'énergie renouvelable avant tout ». En d'autres termes, si le Fonds est utilisé pour remplacer les vieilles génératrices alimentées au diesel ou pour augmenter la capacité de production d'électricité, il est essentiel de s'assurer que :

- les possibilités de recourir à l'énergie renouvelable sont considérées en priorité ;
- tout achat de nouvelles génératrices satisfait aux objectifs de développement futur de l'énergie durable (incluant les génératrices à vitesse variable) ;
- la propriété collective et le renforcement des capacités sont favorisés ;
- des investissements additionnels du secteur privé destinés à l'énergie renouvelable sont mobilisés.

Renseignements

Paul Crowley
Vice-président, Arctique, WWF-Canada
pcrowley@wwfcanada.org

Plan bleu du Canada

Nous recommandons d'investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial afin d'assurer la surveillance, l'évaluation et l'action en ce qui concerne l'ensemble des éléments de stress environnemental agissant sur l'eau douce du Canada, y compris les substances et les mélanges chimiques — déjà présents ou nouveaux — dont nous avons hérité et qui présentent des risques.

Investissement recommandé :

2018/2019 – 2028/2029 : 62 millions de dollars par an

La Coalition du budget vert (CBV) recommande que le gouvernement du Canada élabore et mette en place un plan de surveillance et d'action pour l'eau qui inclut du financement à long terme accordé à la science et aux scientifiques, à l'innovation et aux opérations qui comprennent la collecte de données probantes, leur accès et leur sécurité. L'octroi du financement



serait échelonné sur une période de 10 ans dans le cadre d'une initiative multiministérielle menée par Environnement et Changement climatique Canada.

La CBV recommande plus particulièrement que les mesures suivantes soient mises en place :

1. Un vaste programme national de surveillance des polluants d'eau douce offrant un accès à des données probantes et permettant le partage d'information entre les différents ministères fédéraux, les provinces et les territoires.

2018/2019 – 2028/2029 : 20 millions de dollars par an

2. Un Fonds du Plan bleu pour l'innovation afin de soutenir l'élaboration de nouveaux outils améliorés, de modèles et de méthodes permettant d'évaluer les sources de pollution de l'eau et leurs répercussions.

2018/2019 – 2028/2029 : 10 millions de dollars par an

3. L'amélioration des installations des laboratoires et de l'équipement d'Environnement et Changement climatique Canada consacrés à la qualité de l'eau.

2018/2019 – 2028/2029 : 2 millions de dollars par an

4. Le fonctionnement et l'administration des programmes, des stratégies et des mesures réglementaires qui font partie du Plan bleu.

2018/2019 – 2028/2029 : 30 millions de dollars par an

Pour obtenir les détails de la recommandation, visitez le www.greenbudget.ca/2018water.

Renseignements

Beatrice Olivastrì
Directrice générale
Les Ami(e)s de la Terre Canada
Beatrice@foecanada.org